

PROCÈS VERBAL

SEANCE DU JEUDI 29 JUIN 2023

Président de séance : Fabrice PICARD

Secrétaire de séance : Anthony MARLIN

Étaient présents : Fabrice PICARD, Richard IELSCH, Marie-France DUBREZ, Jean-Marie PAULIN, Aurélien CHATELAIN, Benjamin DIAB, Marie-Laure GAZZOLI, Frédéric LOCATELLI, Anthony MARLIN, Michel MENESTRIER,

Étaient excusés : Marie-Anne MEUNIER

Votants : 10

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 MAI 2023

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu du Conseil municipal du 24 mai 2023 est approuvé et signé par le Maire et le Secrétaire de Séance.

Le vote des budgets ainsi que les tarifs pour la salle des Fêtes sont reportés à cette séance.

2. URBANISME

Point sur les dossiers en cours

Retour des dossiers acceptés : DP Arnaud GINDRE et Justine PAGNIER pour l'installation de panneaux photovoltaïques, DP Aurélie MARTIN pour l'installation d'une pergola, Alice PACHECO pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

2 dossiers de DP toujours en attente de pièces complémentaires pour des ouvertures en façade et pour un changement de menuiseries.

3 DP envoyées à la DDT pour un changement de menuiseries, une pose de bardage et un ravalement de façade.

3. RESSOURCES HUMAINES

Changement temps de travail secrétariat

Le changement des horaires du secrétariat de Mairie et de la Poste ont été actés à l'unanimité.

Les nouveaux horaires d'ouverture au public seront les suivants au 1^{er} septembre 2023 :

- Lundi 16h – 19h
- Mercredi 16h – 19h
- Jeudi 10h – 12h
- Vendredi 10h – 12h

Le temps de travail de la secrétaire passera de 23h à 20 h hebdomadaires.

[Délibération n°20230401]

4. FINANCES

Approbation des Comptes de Gestion 2022

M. le Maire présente les comptes de gestion 2022 établis par Mme la Trésorière de Pontarlier, les résultats sont les suivants :

-	Budget Communal :	+ 29 736.16 €	
	Investissement :	- 162 872.35 €	
	Fonctionnement :	+ 192 608.51 €	
-	Budget Bois :	+ 475 093.34 €	
	Investissement :	- 1 213.17 €	
	Fonctionnement :	+ 476 306.51 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, soit 10 voix, les comptes de gestion et donne quitus à Mme la Trésorière de sa gestion comptable 2022. **[Délibération n°20230402]**

Approbation des Comptes Administratifs 2022

Après avoir constaté la concordance entre les écritures des comptes de gestion et des comptes administratifs et une fois M. le Maire sorti, M. Richard IELSCH, 1^{er} Adjoint, soumet les comptes administratifs 2022 au vote :

-	Budget Communal :	+ 29 736.16 €	
	Investissement :	- 162 872.35 €	
	Fonctionnement :	+ 192 608.51 €	
-	Budget Bois :	+ 475 093.34 €	
	Investissement :	- 1 213.17 €	
	Fonctionnement :	+ 476 306.51 €	

Vu le contexte actuel, il a été décidé de ne pas reverser de subvention du budget bois au budget communal en prévision des années à venir qui s'annoncent difficiles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, soit 9 voix, les comptes administratifs. **[Délibération n°20230403]**

Affectation de résultats

Les résultats d'affectation des différents budgets sont répartis comme suit :

-	Budget Communal :		
	Investissement :	- 162 872.35 €	
	Compte 1068 :	+ 162 872.35 €	
	Fonctionnement :	+ 29 736.16 €	
-	Budget Bois :		
	Investissement :	- 1 213.17 €	
	Compte 1068 :	+ 1 213.17 €	
	Fonctionnement :	+ 475 093.34 €	

[Délibérations n°20230404 et 20230405]

Subvention coopérative scolaire 2022 et 2023

Afin de participer au fonctionnement de l'école, une subvention annuelle est versée à la coopérative scolaire de l'école intercommunale du Jura Vert.

En 2022, cette subvention n'a pas été versée, il convient donc de verser les subventions 2022 et 2023 suivant ces critères :

- Subvention annuelle à hauteur de 8€ / élève et par an,
- Attribution de 38 € / élève et par an pour l'achat de fournitures scolaires,
- Attribution d'un montant de 3 000 € par année civile pour les frais de transport

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces montants.

[Délibération n°20230406]

Location Ferme de Cessay

La Ferme de Cessay pourra être louée aux résidents de Boujailles pour les fêtes familiales et les fêtes associatives pour 50€/jour ou 100€/week-end.

Aucune location avec recettes d'entrée ou de buvette ne sera autorisée.

La Ferme pourra être également louée pour 150€/week-end pour les apéritifs de mariage pour les non-résidents (après vérification d'une preuve de mariage).

Comme pour toute location, une attestation d'assurance sera à fournir par le locataire au préalable.

[Délibération n°20230407]

Tarifs fluides et vaisselle Salles communales

Compte-tenu de la hausse des coûts de l'énergie, il est décidé de facturer l'électricité et le chauffage aux locataires des salles communales selon le tarif de l'électricité des pellets, du fuel en vigueur à la date de la location. La consommation leur sera facturée selon les relevés des compteurs effectués au tarif suivant : 0.20 € / kw ou unité.

Par ailleurs, il convient de fixer les tarifs de la vaisselle de la salle des Fêtes comme suit :

Assiette plate	10.00 €	Saladier 27 cm	5.50 €
Assiette creuse	9.00 €	Coupelle	1.00 €
Assiette à dessert	8.00 €	Plat	5.00 €
Verre	1.50 €	Plat ovale inox	10.00 €
Flûte	2.00 €	Légumier inox	13.50 €
Tasse à café	2.00 €	Corbeille à pain	13.00 €
Cuillère	3.00 €	Couteau à pain	20.10 €
Fourchette		Coupe-pain	160.00 €
Cuillère à café	2.00 €	Planche à pain	18.50 €
Couteau	5.00 €	Louche inox	4.50 €
Pot à eau	26.00 €	Tire-bouchon	7.00 €
Carafe	2.00 €	Fait tout 14 Litres	96.00 €
Broc	5.00 €	Marmite 22 Litres	126.00 €
Saladier 23 cm	4.50 €	Poêle	45.00 €

Une attestation d'assurance sera à fournir par le locataire au préalable.

[Délibération n°20230408]

5. CONVENTIONS

Art en Chapelles

Une convention a été passée avec l'association Art en Chapelles afin d'organiser des visites de l'Église et de la Chapelle avec installation d'art contemporain sur la période du 29 juillet au 25 août 2024.

[Délibération n°20230409]

CFD Convention d'occupation Karst

Une convention d'occupation des sols est passée avec la CFD pour permettre l'installation de racks à vélos et de tables sur la route du Baron. Le lieu exact sera défini avec les personnes concernées.

[Délibération n°20230410]

Convention Familles Rurales

Un avenant à la convention Familles Rurales signée en mars 2023 est proposé par l'association Familles Rurales pour le versement de la subvention 2023. Le montant de 20 626.20 € est adopté à l'unanimité.

[Délibération n°20230411]

6. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse à cette séance.

Levée de la séance à 21h30.

Le Président de Séance,

Fabrice PICARD

Le Secrétaire de Séance,

Anthony MARLIN

RAPPEL – Charte de bon citoyen :

Nous vous demandons de :

- **Ne pas stationner sur les trottoirs** pour laisser le passage libre et ne pas gêner les piétons
- **De procéder à l'élagage de vos haies** qui gêne la circulation sur les trottoirs

Chaque résident (propriétaire ou locataire) engage sa responsabilité en cas d'accident !

